

Mise en ligne : 29 juillet 2015.
Dernière modification : 7 février 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

PHOSPHATES DU GOURAÏA (TUNISIE)

Tunisie

Société italo-belge des phosphates du Gouraïa (Tunisie)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 27 août 1908)

La dénomination même indique le but de cette société, constituée pour trente ans, prenant cours le 16 juillet 1908, avec siège à Bruxelles, rue des Paroissiens, 26. Son capital est de 5 millions de francs, représenté par 20.000 actions de capital de 250 francs, dont 12.000, outre 2.500 parts de fondateur sans mention de valeur, ont servi à la rémunération des apports. Les 8.000 autres actions ont été souscrites et libérées de 20 %.

Algérie

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 13 décembre 1909)

Le porteur aérien funiculaire de 19 km. système Bleichert installé pour la Compagnie centrale des phosphates reliant ses gisements à la gare d'El Anasser, vient de subir avec plein succès ses épreuves de réception.

La même maison commence maintenant pour la Société des phosphates de Gouraïa la construction d'un porteur funiculaire de 10 km 800 reliant son gisement au km. 215 de la ligne de chemin de fer Tunis-Kalaa-Djerda.

ECHOS

PHOSPHATES DU GOURAÏA.
(*Le Sémaphore algérien*, 12 avril 1911)

On examine toujours au conseil d'administration le moyen à employer pour ramener la situation de trésorerie à ce qu'elle devrait être. Nous ayons souvent dit ce que nous pensions de cette malheureuse affaire. Nous le maintenons.

ÉCHOS

PHOSPHATES DU GOURAÏA
(*Le Sémaphore algérien*, 3 mai 1911)

La société fait tous ses efforts pour convaincre le public que tout marche pour le mieux !

Nous affirmons que la situation de trésorerie n'est pas brillante. Quant à la question industrielle, elle est toujours très discutée à Tunis.

Nous conseillons plus que jamais la prudence aux capitalistes si l'on doit faire appel à leur bourse. Les actions n'ont aucun marché, même au sixième de leur valeur de 250 fr. qu'on leur a accordé lorsque l'affaire a été lancée.

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons écrit sur les rapports établis par les quatre ingénieurs.

ÉCHOS
PHOSPHATES DU GOURAÏA
(*Le Sémaphore algérien*, 17 mai 1911)

L'on continue à dire dans certains milieux, que la société envisage la possibilité d'une augmentation de capital. Si l'épargne publique doit être consultée [*sic* : *sollicitée*] un jour, nous conseillons l'abstention, à moins que les apporteurs n'abandonnant la totalité de leurs droits et que des rapports plus sincères que les quatre premiers soient publiées sur le tonnage et la qualité du minerai.

Paris
Société française des phosphates de Gouraïa (Tunisie)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 21 décembre 1911)

Société au capital de 1 million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr. chacune. Siège social à Paris, 37 bis, rue Singer. — Conseil : MM. J[acques] Godin¹, F. Dubref [*sic* : *Dubief*²], E. Morandi, A. Farina, le marquis de Montezemolo, M. Roubaud, F. Haerberlin, Toch.

Phosphates du Gouraïa
(*Le Sémaphore algérien*, 21 février 1912)

Nous apprenons qu'une nouvelle société est en voie de formation pour exploiter les fameux gisements de phosphates du Gouraïa qui n'ont pu l'être par la Société italo-belge qui s'était créée en juillet 1908, au capital de 5 millions.

On ne dit pas encore ce que compte faire la nouvelle société qui va prendre la suite de la Société italo-belge. Rappelons que pour la création de cette dernière, trois rapports furent établis en mai 1908 par MM. les ingénieurs Akerman, Gianfranceschi et Ch. Laperrousaz.

Ces rapports concluaient à l'existence d'un tonnage variant entre douze et treize millions de tonnes et, un an et demi plus tard, M. de Ruaw, ingénieur de la société, envoyé sur les lieux pour faire un rapport que le conseil d'administration devait présenter à l'assemblée des actionnaires, ne se prononçait que pour une quantité certaine de trois millions de tonnes. On trouvera cette différence étrange ; c'est, à notre avis, le contraire qui aurait dû se produire, ou bien M. de Ruaw s'était trompé dans ses calculs, ou bien les rapports des ingénieurs Akerman, Gianfranceschi et Laperrousaz. qui ont servi de base pour la constitution de la société anonyme, ont été établis à la légère. Ce qui semble le confirmer, c'est le rapport de MM. A. Gailly, établi en juin 1919 qui

¹ Jacques Godin (X-1911). On le retrouve plus tard aux Phosphates tunisiens (Kalaâ-Djerda).

² Fernand Dubief (1850-1919) : médecin, député de la Saône-et-Loire (1893-1910, 1914-1919), ministre du commerce (janvier-novembre 1905), puis de l'intérieur (nov. 1905-mars 1906).

concluait à un tonnage de 1.409.100 tonnes de minerai marchand d'une teneur de 50 % et 8.290.500 tonnes de minerai susceptible d'être enrichi, soit au total 4.699.600 tonnes.

Nous pensons que la nouvelle société qui se constitue, ne suivra pas les errements de son aînée et si elle fait appel à l'épargne publique, ce sera dans des conditions plus heureuses que celles de la Société italo-belge.

(*Les Archives commerciales de la France*, 2 mars 1912)

Paris. — Modifications aux statuts. — Soc. dite Cie FRANÇAISE DES PHOSPHATES DE GOURAÏA TUNISIE, 94, Saint-Lazare, M. Darracq est nommé administrateur en remplacement de M. Dubief, démissionnaire. — 31. janv. 1912 — *Loi*.

Paris
Société française des phosphates de Gouraïa (Tunisie)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 21 mars 1912)

Réduction du capital. Création de parts de fondateur. Démission et nomination d'administrateurs. Suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 31 janvier 1912, le capital a été réduit de 1 million de francs à 500.000 francs par l'échange de deux actions anciennes contre une nouvelle. Il a été attribué à la Société italo-belge des phosphates de Gouraïa 18.000 parts de fondateur, en rémunération de différents apports. Après avoir accepté la démission de M. Dubief, les actionnaires ont élu M. A. Darracq, administrateur. *La Loi*, 28 février 1912.

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 18 décembre 1913)

Phosphates. — Les gisements de phosphates actuellement en exploitation sont au nombre de huit, dont trois en terrains domaniaux : Gafsa desservi par la ligne de Sfax à Metlaoui, Kalaat-Es-Senam par la ligne du Kef et embranchements, Ain-Moularès-Redeyef par la ligne de Sousse à Henchir Souatir, et cinq en terrains privés : Kalaâ-Djerda, Salsala, Bir-Lafou et Gouraya [*sic* : *Gouraïa*] desservis par la ligne du Kef et embranchements et Maknassy desservi par la ligne de Sfax à Gafsa.

Société française des phosphates du Gouraïa
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 18 août 1918, p. 407)

Dissolution à compter du 11 juillet.

Liquid. : MM. Fourgeaud et Clarac-Duvivier ³.

Société française des phosphates du Gouraïa
(*Le Sémaphore algérien*, 20 février 1919)

La dissolution de cette société ayant été prononcée, deux liquidateurs ont été nommés, ce sont : MM. Fourgeaud et Clarac Duvivier, dont l'adresse est à Paris, 16, rue Grange-Batelière.

³ Jean Victor Clarac (Pamiers, Ariège, 18 août 1856-Paris XVI^e, 30 juillet 1927, acte 1472) : fils de François Clarac, maçon, et de Marie Rouzaud. Marié, le 28 juin 1888, avec Louise Clémence Marguerite Duvivier, alors domiciliée à Pontailleur-sur-Saône. Chevalier de la Légion d'honneur du 29 déc. 1903 : capitaine de cavalerie. Administrateur de la Soie Chardonnet, de Besançon, et de ses filiales hongroise, américaine et italienne, de la [Banque Étienne Muller et Cie](#) (juin 1904), de l'Encinillas mines and Smelting Works of Santa Rosalia, Limited, société anglaise opérant au Mexique (ca 1905), de la Société pour la récupération de l'alcool et de l'éther (1905), de la Compagnie franco-belge pour l'industrie du plomb (1907), des Celluloses Planchon (1913-1915), des Produits cellulosiques Procel (juillet 1923) et de la Borvisk française (soie artificielle)(août 1923).